

ETUDES COMMUNES PEUGEOT S.A. ET FIAT AUTO S.P.A. DEMANDE DE PIECES PROTOTYPES

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

La présente norme dont les dispositions sont également contenues dans la norme FIAT 07504 ne peut être modifiée sans l'accord conjoint des services suivants :

-Pour PEUGEOT S.A. : Le service "Règles d'Organisation et de Gestion" de la Direction des Etudes et des Techniques Automobiles.

-Pour FIAT AUTO S.p.A : Le service "Normazione" de la Direzione Tecnica.

Ces dispositions sont conformes à l'accord intervenu entre ces services en Avril 1989.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DOMAINE D'APPLICATION	2
3.1. ÉLÉMENTS PARTICULIERS COMMUNS	2
3.2. ÉLÉMENTS PARTICULIERS SPÉCIFIQUES	2
4. DEMANDE DE PIÈCES PROTOTYPES PAR PEUGEOT S.A. À FIAT AUTO S.P.A.	2
4.1. LIVRAISON DES PIÈCES PROTOTYPES À PEUGEOT S.A.	2
5. DEMANDE DE PIÈCES PROTOTYPES PAR FIAT AUTO S.P.A. À PEUGEOT S.A.	3
5.1. LIVRAISON DES PIÈCES PROTOTYPES À FIAT AUTO S.P.A.	4
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT À :	5
6.4. CONFORME À :	5
6.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme définit les règles générales d'obtention de pièces prototypes relatives aux projets Communs entre les Groupes PEUGEOT S.A. et FIAT AUTO S.p.A..

De plus, elle précise les activités et les responsabilités des organismes impliqués dans le processus d'obtention de pièces prototypes.

2.TERMINOLOGIE

- NORME
- MAITRE D'OEUVRE ETUDES (MOE)
- PIECE COMMUNE ISOLEE
- PIECE SPECIFIQUE ISOLEE

3.DOMAINE D'APPLICATION

Les principes de cette norme s'appliquent à tous les éléments communs ou spécifiques entrant dans la composition de prototypes pour des projets communs aux Groupes PEUGEOT S.A. et FIAT AUTO S.p.A..

3.1.ELEMENTS PARTICULIERS COMMUNS

Ce sont tous les composants particuliers destinés à équiper un prototype ou utilisés pour des essais expérimentaux d'un composant ou d'un groupe de composants isolé, pour un projet commun à PEUGEOT S.A. et FIAT AUTO S.p.A..

Pour ces éléments particuliers communs, le groupe PEUGEOT S.A. émettra une facture "proforma" sur laquelle sera indiqué : - *NON PAYANT ; valable que pour des raisons douanières* -

En revanche, le groupe FIAT AUTO S.p.A. émettra une facture normale.

Le problème relatif à la compensation résultant des deux processus ci-dessus est réglé par les responsables de gestion des flux financiers des deux groupes.

3.2.ELEMENTS PARTICULIERS SPECIFIQUES

Ce sont des éléments particuliers correspondant à une version spécifique pour l'un des deux groupes.

Pour ces éléments particuliers spécifiques, il sera émis à chaque fois une facture "normale" sur laquelle sera indiqué : - *PAYANT* -

4.DEMANDE DE PIECES PROTOTYPES PAR PEUGEOT S.A. A FIAT AUTO S.P.A.

Les demandes sont faites par Fax, par "P.S.A. DETA/MSC/PRT" et sont adressées à :

- FIAT AUTO S.p.A. - D.T. - Direttore di Piattaforma Veicoli Commerciali - R.S.V.

Ingresso 8 - Corso Settembrini 40 - 10135 - TORINO

- FIAT AUTO S.p.A. - D.P. - Pre Industrializzazione Prodotto/Processo

VIA BISCARETTI - PORTA 33 - 10135 - TORINO

Et avec copie à :

- PSA.DETA/ADG/CGF

18, rue des Fauvelles - 92250 La Garenne Colombes

- FIAT AUTO S.p.A. - D.T. - P.C. - PIANIFICAZIONE - CONTROLLO OPERATIVO

C. so L. SETTEMBRINI 40 - 10135 - TORINO

Nota : Sur le Fax, il sera indiqué la date souhaitée de livraison de la pièce prototype.

A la réception du Fax, "D.T. - Direttore di Piattaforma - Veicoli Commerciali - R.S.V." édite une fiche qui demande à la "D.P. - Pre Industrializzazione Prodotto/Processo" d'approvisionner les pièces prototypes.

Dans le cas où aucune précision n'est apportée sur la fiche, les composants commandés sont réputés communs.

Ceci conduit à l'établissement d'une facture "proforma".

La "D.P. - Pre Industrializzazione Prodotto/Processo" envoie à PEUGEOT S.A. un Fax indiquant la date prévue de livraison des pièces prototypes et avec copie à la "D.T. - Direttore di progetto - Piattaforma Veicoli Commerciali/Estero", à la "D.T. - Pianificazione - Controllo Operativo" et au Maître d'Oeuvre Etudes (MOE).

Remarque :

Dans le cas d'une incohérence entre la date demandée et la date de livraison prévue, le MOE étudiera des solutions de remplacement en collaboration avec la "D.P. - Pre Industrializzazione Prodotto/Processo".

4.1.LIVRAISON DES PIECES PROTOTYPES A PEUGEOT S.A.

La livraison des pièces prototypes sera effectuée exclusivement à l'attention du demandeur à l'adresse suivante :

- PSA.DETA/MSC/PRT

18, rue des Fauvelles - 92250 La Garenne Colombes

La facture (proforma ou régulière) cite la marchandise et sera adressée à :

- PSA PEUGEOT CITROEN

75, avenue de la Grande Armée - 75016 PARIS